



## **AVIS A. 1116**

**Avis conjoint du Conseil économique et social de  
Wallonie  
et du Conseil de la Politique scientifique concernant  
le Rapport d'activité 2012 de  
l'Agence de Stimulation Technologique (AST)**

**Entériné par le Bureau du CESW le 6 mai 2013.**

Le 6 mai 2013  
Doc.2013/A.1116

## **Avant-propos**

L'article 30 du décret-programme du 23 février 2006 relatif aux actions prioritaires pour l'avenir wallon, sur base duquel l'Agence de Stimulation technologique a été créée, stipule que celle-ci établit chaque année un rapport d'activité et le soumet au Conseil économique et social de la Région wallonne, qui rend son avis dans les 30 jours.

En date du 17 avril 2013, Mme V.CABIAUX, Directrice de l'AST, a adressé au CESW le rapport d'activité de l'Agence relatif à l'année 2012 et l'a invité à lui adresser ses observations dans le délai précité. Celles-ci seront portées à la connaissance du Conseil d'Administration qui les transmettra au Gouvernement wallon.

Suivant la procédure mise au point par le CESW et le CPS à propos des rapports relatifs aux années antérieures, ces deux organes ont remis un avis conjoint.

## **Présentation du rapport**

En préambule, l'AST signale que depuis sa création, ses activités s'inscrivent dans le cadre de l'innovation ouverte au travers de deux grands axes :

- Le développement, la mise en œuvre et l'animation du réseau des opérateurs de l'intermédiation scientifique et technologique, baptisé EasyNove;
- Le développement de l'innovation dans les entreprises.

Le rapport porte principalement sur ces deux axes. Dans ce cadre, il présente les objectifs des actions menées, leur contenu, les résultats, les difficultés rencontrées, la valeur ajoutée, l'intégration dans le système régional d'innovation, l'évolution par rapport à 2011 et les perspectives en 2013.

Le rapport aborde également la participation de l'AST aux politiques publiques, les chèques technologiques et la gouvernance de l'Agence.

Il se clôture par quatre annexes :

- glossaire des sigles et acronymes ;
- revue de presse 2012 ;
- résultats de l'enquête de satisfaction concernant les chèques technologiques ;
- marchés publics en 2012.

## **1. LE DEVELOPPEMENT, LA MISE EN ŒUVRE ET L'ANIMATION DU RESEAU DE L'INTERMEDIATION S&T**

### **1.1. Le pilotage du réseau et le plan intégré**

Cette action vise à favoriser les collaborations entre les membres du réseau. Elle repose sur deux axes : la présidence et l'animation du Comité d'accompagnement des projets financés dans le cadre de la mesure 2.6. des programmes opérationnels FSE<sup>1</sup> et la préparation d'un Plan intégré d'innovation, avec l'appui de la Conférence permanente réunissant les chefs de file des membres d'EasyNove.

S'agissant des programmes FSE, le Comité d'accompagnement a développé une réflexion sur le futur des projets actuels. Il a également formulé des propositions portant sur la transition entre la programmation actuelle (2007-2013) et la programmation suivante (2014-2020).

L'élaboration du Plan intégré d'innovation est en cours et sera achevée pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2013. Elle est alimentée par les réflexions de 3 groupes de travail :

- Un groupe de travail réunissant des représentants du réseau LIEU et du réseau ACCORD et visant à détecter de nouveaux champs de synergies possibles autour du transfert de technologies ;
- Un groupe interopérateurs chargé de développer des méthodologies permettant d'identifier les résultats de recherche potentiellement valorisables (projet « Spill over ») ;
- Un groupe interopérateurs chargé de définir les indicateurs à associer au Plan intégré, en lien avec la logique qui sous-tendra le suivi et l'évaluation des projets soutenus par les Fonds structurels dans le cadre de la programmation 2014-2020.

### **1.2. Le portail Innovons.be**

Le portail Innovons.be a été mis en ligne en 2009. Il vise essentiellement à fournir à tous les acteurs de l'innovation des informations sur les ressources, services et expertises qui leur seraient utiles. Une partie est accessible après inscription (nous.innovons.be) et abrite notamment le module de gestion des chèques technologiques.

L'AST se charge d'enrichir le contenu du site, de sensibiliser les publics cibles à son utilisation, d'en extraire des informations utiles à sa mission et de faire évoluer ses fonctionnalités sur base des retours d'expérience. Ces tâches sont accomplies en partenariat avec une série d'autres acteurs.

L'AST a en outre contribué à la structuration et la formulation des pages « Innovation technologique » du portail « infos-entreprises » lancé dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert.

### **1.3. La lisibilité et la visibilité du réseau**

Le réseau des opérateurs piloté par l'AST a été baptisé EasyNove et a été désigné comme étant le réseau wallon de l'innovation technologique.

Les actions menées en 2012 pour améliorer la lisibilité et la visibilité du réseau consistent dans la diffusion d'une newsletter auprès des membres et la rédaction d'une brochure à l'attention des entreprises, intitulée « les ingrédients de la réussite ».

Les travaux en matière de communication ont été ralentis en 2012 suite à un changement de personnel au sein du service concerné.

---

<sup>1</sup> Cette mesure porte notamment sur des actions relatives à la valorisation des résultats de la R&D, à la protection de la propriété intellectuelle et au conseil en technologies.

#### **1.4. Les métiers et la formation**

Cette action vise à professionnaliser les métiers liés aux activités d'intermédiation scientifique et technologique. Elle se décline en 4 sous-projets :

- Identifier les métiers de l'intermédiation S&T, les compétences nécessaires et les besoins en formation des opérateurs. Les rapports produits l'année dernière sur les processus les plus couramment utilisés dans les universités et les hautes écoles ont donné lieu à une application construite sous la forme d'un jeu et assortie d'une version informatisée. Par ailleurs, deux brochures ont été publiées, l'une à destination des membres du réseau et décrivant les métiers de l'intermédiation S&T et l'autre à destination des entreprises et consistant dans un catalogue des services rendus;
- Réveil en Form' : sessions d'une demi-journée permettant aux membres du réseau de se familiariser avec un thème. Huit sessions réunissant 98 participants ont été organisées en 2012 ;
- Formations : 137 personnes ont participé à 15 formations au cours de 30 journées ;
- Echanges d'expériences professionnelles entre plusieurs membres du réseau (projet ERASME). L'extension de ce sous-projet à l'international a été initiée en 2012. Sur le plan interne, il a fait l'objet de peu de réalisations.

#### **1.5. Les plans intégrés**

Le contrat de gestion de l'AST prévoyait l'établissement de plans d'action et de contrats d'objectifs avec l'ensemble du réseau. Ceci n'a pas pu être entièrement réalisé suite au démarrage de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels et du fait que les centres de recherche agréés sont des structures largement privées.

Le rôle de l'AST s'est donc limité à piloter les Comités d'accompagnement de la mesure 2.6. des programmes opérationnels FSE et à réserver les réaffectations budgétaires pour des actions en collaboration.

L'AST a saisi l'opportunité de la nouvelle programmation des Fonds structurels pour entamer une réflexion de fond dans le but d'aboutir à des plans d'actions intégrés assortis d'objectifs.

#### **1.6. Tableau de bord et indicateurs**

Suite aux travaux qu'elle a entamés dès 2010, l'AST a mis au point un tableau de bord contenant des indicateurs propres aux activités de l'Agence, au fonctionnement du réseau et aux performances des opérateurs.

Un travail d'amélioration des procédures de collecte des données a été mené en 2012. Deux réalisations sont à épinglez : la systématisation de l'utilisation de l'identifiant BCE et la construction d'un système performant de gestion de l'information.

Le rapport d'activité fournit quelques indicateurs attestant un taux de pénétration significatif du réseau dans le tissu industriel wallon ainsi que l'existence d'une véritable dynamique de réseau. Les indicateurs du tableau de bord ont permis de cibler plusieurs actions en 2012 (brochure « Les ingrédients de la réussite », projet « Spill Over », programme de formations).

Une brochure présentant les principaux résultats du tableau de bord a été diffusée.

## **2. L'INNOVATION DES ENTREPRISES**

### **2.1. Le potentiel d'innovation des entreprises**

L'AST a poursuivi le projet entamé en 2010 et baptisé « Innoscope », en vue de contribuer à l'évaluation du potentiel d'innovation des entreprises. Ce projet se fonde sur une méthodologie mise au point par l'Agence de développement régional Nord-France Innovation-Développement et basée sur une analyse bilantaire. L'Agence dispose désormais des profils d'environ 1500 entreprises suivant un axe « performances » et un axe « potentiel de création ».

Complémentairement, l'AST s'est appuyée sur un ensemble étendu de sources authentiques régionales pour évaluer le positionnement « Open innovation » des entreprises. Une cartographie a été établie sur cette base.

### **2.2. Le travail en réseau autour des projets d'entreprises**

En 2012, deux types de cellules, encadrées par l'AST, ont permis aux opérateurs de réaliser un travail en réseau autour de projets d'entreprises :

- La cellule Bayard (base sectorielle), active depuis 2008 dans le cadre d'une collaboration avec le pôle Wagrallim et composée principalement d'opérateurs du réseau de l'intermédiation scientifique et technologique ;
- Les cellules Coperni<sup>2</sup>c (base géographique) composées d'opérateurs du réseau de l'intermédiation S&T ainsi que d'entreprises et d'opérateurs économiques et financiers. Une cellule est active depuis fin 2010 en Wallonie picarde et une autre a été lancée en octobre 2012 dans le Brabant wallon. Deux nouvelles cellules Coperni<sup>2</sup>c sont à l'étude (Namur et Charleroi).

### **2.3. L'Observatoire des tendances**

La création d'un Observatoire des tendances est prévue par le programme-cadre *Creative Wallonia*. Le but est d'optimiser les principaux réseaux dont dispose la Wallonie pour capter les tendances, les besoins et les opportunités susceptibles de favoriser l'innovation des entreprises wallonnes et de contribuer au renforcement de la compétitivité.

En 2011, une première phase du développement de l'Observatoire a porté sur la mise au point de la méthodologie. En 2012, la deuxième phase, consistant à tester cette méthodologie, a été lancée dans le cadre d'une mission confiée par le Gouvernement wallon à l'AWEX - WBI, l'AST et l'AWT. Deux axes sont suivis dans ce cadre, consistant d'une part dans la mise en place d'un dispositif qui offre des réponses aux besoins de veille des entreprises et d'autre part dans un benchmarking wallon et international visant à cerner les besoins non comblés en la matière au niveau wallon et à identifier les opportunités de partenariat.

## **3. PARTICIPATION AUX POLITIQUES PUBLIQUES**

L'AST a participé en 2012 aux travaux des groupes suivants : la task force associée au Plan Marshall 2.vert, le comité de pilotage du programme-cadre *Creative Wallonia*, la cellule stratégique ASE-AST, l'Assemblée du Conseil de la Politique scientifique, les conseils d'administration de Picarré et d'Innovatech, le comité d'accompagnement de l'étude OCDE sur le système régional d'innovation, la plateforme WBI et son bureau, la plateforme Wallonie-Chine, le comité de pilotage du programme « Small Business Act wallon », le groupe de travail mis en place par le Département de la Coordination des Fonds structurels du SPW, les comités mis en place par Easi-Wall dans le cadre du Plan de Simplification administrative.

L'AST a également rédigé un avis sur une version intermédiaire du plan Horizon 2022 et a participé à des réunions de travail avec les consultants et les experts académiques.

#### **4. LES CHEQUES TECHNOLOGIQUES**

Le rapport consacre un chapitre aux chèques technologiques, lancés fin 2008, qui sont les seuls incitants financiers gérés par l'AST. Il rappelle les règles régissant ce dispositif ainsi que les moyens consacrés à sa gestion et fournit des statistiques relatives à son utilisation. Il livre également les résultats de l'enquête de satisfaction réalisée en décembre 2012, qui sont globalement positifs, et présente divers éléments d'appréciation qualitative, tels que la répartition spatiale des demandes, l'importance du critère de la localisation géographique dans le choix du prestataire, le nombre d'entreprises différentes ayant bénéficié de cette aide, le types d'entreprises concernées, le type de prestataire le plus sollicité, la répartition temporelle des demandes.

#### **5. LA GOUVERNANCE**

Le rapport rappelle la composition du Conseil d'administration. Il mentionne le nombre de réunions de ce dernier, les principaux points abordés et les rémunérations versées aux membres. Il contient également une rubrique relative aux marchés publics passés par l'Agence.

Le rapport signale qu'en raison de la réflexion en cours sur la réorganisation du paysage du soutien à la recherche et à l'innovation, le Gouvernement wallon a décidé, le 28 juin 2012, de prolonger le contrat de gestion de l'Agence pour une durée indéterminée, après l'avoir prorogé de 6 mois le 22 décembre 2011. L'AST entrera en phase de liquidation lorsque l'Agence wallonne de l'Entreprise et de l'Innovation sera opérationnelle.

### **Avis du CESW et du CPS**

- *Sur la forme*

Le CESW et le CPS soulignent la qualité du rapport d'activité de l'AST. Ce dernier est bien structuré et présenté de manière attrayante. Il fournit une vision claire et complète des activités menées par l'Agence au cours de l'année écoulée.

- *Sur le fond*

Les deux Conseils estiment que le rapport reflète une maturation de la réflexion concernant le processus d'innovation. La description qui en est donnée et la stratégie développée pour le promouvoir englobent en effet les différents aspects mis en exergue depuis plusieurs années par les études consacrées à ce sujet (innovation « technology push » et innovation par la demande, innovation ouverte, innovation non technologique etc.) ainsi que leurs interrelations.

Le CESW et le CPS relèvent que l'AST a mis au point des dispositifs diversifiés qui commencent à être bien rodés et à produire des résultats. Ils saluent le travail accompli et insistent pour que ces instruments soient valorisés par la future Agence wallonne de l'Entreprise et de l'Innovation.

En conclusion, les deux Conseils remettent un avis favorable sur ce rapport.